



ECOLES FÉDÉRALES DE BALL-TRAP



Publication de la formation FF 2020 Grand Est 002 Initiateur - Mise à niveau

Informations générales		Lieu de la formation	
Type de formation	Initiateur	Comité Régional	Grand Est
Profil	Mise à niveau	N° du club	12054009
Public	Licenciés Club EFBT ou non	Nom du club	B.T.C. NANCEIEN
Année	2020	Adresse	RD 909
N° formation	002	C.Postal & Ville	54230 MARON

Nom du Formateur 1	ANDRADE DAVID	Titre	Référent
Nom du Formateur 2	Choisir...	Titre	

Planning des séances	Dates	Heures
Séance 1	samedi 22 février 2020	9 H - 18 H

Informations complémentaires :	
Date limite d'inscription	mercredi 19 février 2020
Repas prévu sur place	Oui
Formation Pratique	Prévoir Arme, munitions et équipements

Modalités d'inscription & Informations
La formation Initiateur est ouverte à toute personne majeure licenciée depuis plus de 3 ans à la F.F.B.T. Le dossier d'inscription est disponible sur le site de la FFBT - Rubrique : Ecoles Fédérales de Ball-Trap - Formation de formateurs - M'inscrire à une formation La demande de formation doit être visée par le Président de votre Club puis transmise à votre Référent Régional accompagnée de votre licence validée ainsi que des titres de formateur déjà obtenus à l'adresse mail suivante : <p style="text-align: center;">efbt.alsacelorraine@gmail.com</p>

<p>Information fédérale :</p> <p>La validation de votre inscription par la commission Formation vous permettra d'accéder aux supports de formation sur le site fédéral Ecoles Fédérales de Ball-Trap - Formation de formateurs - Accéder à mes supports - Les cahiers de l'Initiateur</p> <p>La durée de formation étant restreinte pour aborder l'intégralité du programme, il est de votre ressort de vous préparer à cet examen grâce à ces supports.</p> <p>L'accès à ces documents est strictement personnel : Toute transmission, reproduction, utilisation sous quelle que forme que ce soit, même partielle des documents est strictement interdite et sera passible de sanctions.</p> <p>Le titre d'Initiateur ou Entraîneur n'autorise pas la rémunération des formations dispensées.</p>
--